

CONDITIONS RELATIVES À UN FONDS ANNUEL

TITRE DU FONDS ANNUEL

Bourse d'admission Marlene-King-Patrick

INTRODUCTION

Cette bourse a été généreusement créée par Madame Marlene Patrick.

OBJECTIF DU FONDS

Décerner une bourse d'études à une femme issue d'une communauté noire, autochtone ou racisée, qui vient d'être admise dans un programme de premier cycle à l'École de gestion Telfer.

DÉTAILS DU FONDS

Admissibilité

La personne candidate doit :

1. être citoyenne canadienne, résidente permanente, personne à statut protégé/réfugié ou étudiante internationale;
2. être admise à temps plein dans un programme de premier cycle à l'École de gestion Telfer de l'Université d'Ottawa; et
3. avoir une moyenne d'admission d'au moins 80 %.
4. soumettre une preuve documentée de son identité autochtone, conformément aux exigences de la méthode administrative sur l'admissibilité des étudiants des Premières Nations, inuits et métis aux bourses et aux places réservées de l'Université d'Ottawa

OU

être membre d'une communauté racisée. Selon le gouvernement du Canada, on entend par membre de communauté racisée « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». Il s'agit principalement des groupes suivants : Sud-Asiatique, Chinois, Noir, Philippin, Latino-Américain, Arabe, Asiatique du Sud-Est, Asiatique occidental, Coréen et Japonais

Note : La personne récipiendaire ne recevra sa bourse que lorsqu'elle sera inscrite à l'Université d'Ottawa.

Valeur de la bourse : 1 500 \$

Nombre de bourses : Une

Fréquence d'attribution : Annuelle

Programme ou cycle d'études : Premier cycle

Responsable des demandes : Service de l'aide financière et des bourses

Échéance des demandes : 31 mars

DEMANDE

La demande doit être soumise par l'entremise de Bourses en ligne, accessible une fois connecté au portail uoZone, et doit comprendre:

1. une déclaration du candidat qui s'identifie comme membre d'une communauté noire, autochtone ou racisée.